

**DECISION DE DELEGATION DE SIGNATURE**

**LE DIRECTEUR DE L'ECOLE DES HAUTES ETUDES EN SANTE PUBLIQUE,**

**Vu**, l'article L. 1415-1 du Code de la santé publique,

**Vu**, l'article L. 756-2 du Code de l'éducation,

**Vu**, la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique, notamment ses articles 85 et 86,

**Vu**, le décret n° 2006-1546 du 7 décembre 2006 modifié relatif à l'Ecole des hautes études en santé publique,

**Vu**, le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 portant règlement général sur la comptabilité publique, notamment son article 10,

**Vu**, le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 modifié relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, bénéficiant des responsabilités et compétences élargies,

**Vu**, le décret NOR AFSZ1305827D du 16 avril 2013 nommant Monsieur Laurent CHAMBAUD, Directeur de l'Ecole des hautes études en santé publique,

**Vu**, le contrat de recrutement de Madame Liliane MILLOT en qualité de Secrétaire Générale adjointe en charge des sites parisiens de l'Ecole des hautes études en santé publique en date du 30 novembre 2010 prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011,

**Vu**, la délibération n° 61/2013 du Conseil d'Administration du 17 avril 2013 relative aux délégations d'attributions prévues à l'article 7 du décret du 7 décembre 2006,

**Considérant** la nécessité d'assurer la bonne gestion des services de l'établissement pendant la période estivale et la continuité de services,

**DECIDE**

**Article 1 – Champ de la délégation**

Délégation est donnée à Madame Liliane MILLOT en sa qualité de Secrétaire générale adjointe en charge du site parisien à l'effet de signer tous actes et décisions pour le traitement des affaires courantes pendant la période du 7 au 11 août 2017 inclus, à l'exception des attributions réservées au seul pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et des actes ou décisions en matière de ressources humaines.

**Article 2 – Exécution**

Le directeur, en sa qualité de délégant, le délégataire et l'Agent Comptable sont chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Rennes, le 18 juillet 2017

**Vu, la Secrétaire Général Adjointe  
en charge des sites parisiens**

**Liliane MILLOT**

**Le Directeur de l'Ecole des hautes  
études en santé publique**

**Laurent CHAMBAUD**